



ARRÊTÉ

Relatif à la tarification au titre de l'année 2025
des établissements et services sociaux et médico-sociaux
gérés par l'association GABRIEL DESHAYES

DGAS_DA25_376

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2025 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant les crédits budgétaires 2025 des interventions départementales en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2024-2028 conclu entre les entités Association Gabriel Deshayes, l'agence régionale de santé Bretagne et le département du Morbihan.
- Vu l'ouverture de 2 places d'EANM supplémentaires à compter du 1er décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté du 23 janvier 2025 est modifié comme suit :

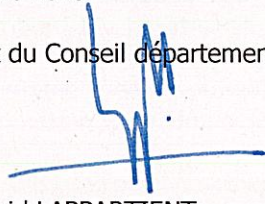
La dotation « prix de journée globalisés » de l'année 2025 de l'association GABRIEL DESHAYES est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à 2 736 034 € et se répartit comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560024705	77780084800023	Foyer de vie Pipark	EANM – Foyer de vie – hébergement complet internat	1 123 697 €
			EANM – Foyer de vie – Accueil temporaire avec hébergement	41 640 €
560004582	77780084800023	Foyer d'hébergement Pipark	EANM – foyer d'hébergement – hébergement complet internat	312 943 €
			UATP	35 160 €
560024713	77780084800023	SAVS Sensoriel et Langage	SAVS	343 549 €
560006389	77780084800023	FAM Le Liorzig	FAM – hébergement complet internat	879 045 €

Les autres articles de l'arrêté du 23 janvier 2025 demeurent inchangés.

Vannes, le 30 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT